

Note de présentation brève et synthétique
du compte administratif 2018
Budget eau et assainissement
COMMUNE de TOUDON



*D'un au milieu de caëls, beçqué et aveglé
de quædes, paré aus un sac du même,
avant de la pointe de l'écu et ornamenté
d'une êsde à ceçe nez du même.*

L'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune par cet article, dont un extrait figure ci-après.

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles et jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

(...) la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est donc disponible sur le site internet de la commune (www.toudon.fr)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2018

I. Caractéristiques de la commune de Toudon

- ✓ Population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018 (date de référence statistique : 1^{er} janvier 2015) : 333
- ✓ Superficie : 18.52 km²
- ✓ Réseaux d'eau : village (fondue, rayet, chante milan), gandalet, sambuc, vescous
- ✓ Le conseil municipal : Le Maire, 3 adjoints, 6 conseillers

II. La section d'exploitation

Le budget d'exploitation permet à la collectivité d'assurer le quotidien.

La section d'exploitation regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services de l'eau et assainissement.

Les dépenses d'exploitation servent à couvrir les besoins cycliques de l'année, d'entretien ponctuel du réseau qui ne durent pas dans le temps.

- ✓ Les dépenses de la section

Chapitres	Prévisions 2018	Réalisations 2018
011 - Charges à caractère général	70 052.04 €	28 242.21 €
014 - Atténuations de produits	12 700.00 €	9 414.00 €
65 - Autres charges courantes de gestion	2 400.00 €	0.00 €
66 - Charges financières	5 640.00 €	5 632.89 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500.00 €	139.79 €
042 - Opérations d'ordre entre section	71 600.00 €	43 950.68 €
TOTAL	163 892.04 €	87 379.57 €

Les dépenses d'exploitation sont constituées par l'entretien courant des réseaux d'eau et bassins, les achats de matières premières et fournitures, la télésurveillance du grand bassin desservant le village, taxes à l'agence de l'eau, les intérêts des emprunts, et aux opérations d'ordre liées aux amortissements.

Les dépenses d'exploitation 2018 représentent 87 379.57 euros

✓ Les recettes de la section

Chapitres	Prévisions 2018	Réalisations 2018
70 - Ventes prod.fab, prest serv, mar	57 600.00 €	57 188.14 €
74 - Subventions d'exploitation	38 848.29 €	38 848.29 €
75 - Autres produits gestion courante	500.00 €	0.00 €
042 - opérations d'ordre entre sections	25 000.00 €	24 297.00 €
TOTAL	121 948.29 €	120 333.43 €

Les recettes d'exploitation correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente d'eau et assainissement, à la subvention d'exploitation du budget communal, et aux opérations d'ordre liées aux reprises de subvention dans le cadre des amortissements.

Les recettes d'exploitation 2018 représentent 120 333.43 euros

✓ Bilan pour la section d'exploitation

En 2018, malgré une mise à jour des écritures d'amortissements et reprises de subventions, il ressort que les dépenses ont été moins importantes que les recettes dégageant 32 953.86 € auxquels vient s'ajouter l'excédent au 002 reporté sur 2018 de 41 943.75 €, qui engendre un solde positif pour la section de d'exploitation de 74 897.61 €

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

✓ Le budget d'investissement de la commune pour l'eau et l'assainissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des remplacements de portions de réseaux, du système collectif d'assainissement, de la création d'ouvrage améliorant la distribution d'eau potable, du remboursement des emprunts, d'établissement de DUP protégeant nos sources, des opérations d'ordre liées aux reprises de subvention dans le cadre des amortissements.
- En recettes : les subventions d'état, de la région ou du département liées à des opérations de travaux, les emprunts, le FCTVA (TVA récupérable sur les dépenses d'investissement de l'année précédente), les opérations d'ordre liées aux amortissements, ainsi que les excédents de fonctionnement

✓ Les dépenses de la section d'investissement

Le volume total des dépenses est de 259 349.32 €. Les principales dépenses ont porté sur :

La construction de la nouvelle station d'épuration
Le remplacement de portions de réseau d'eau dans le village
La procédure de DUP de la source de Gandalet
Le remboursement de l'emprunt pour le bassin de la fondue, ainsi que celui pour la construction de la nouvelle station d'épuration

✓ Les recettes de la section d'investissement

Le volume total des recettes est de 445 733.01 €. Les principales recettes proviennent de :

Emprunt pour la nouvelle station d'épuration
FCTVA
Excédent de fonctionnement
Opérations d'ordre liées aux amortissements

✓ Bilan pour la section d'investissement

En 2018, il ressort que les dépenses d'investissement ont été moins importantes que les recettes dégageant 186 383.69 € auxquels vient s'ajouter l'excédent au 001 reporté sur 2018 de 44 530.18 €, qui engendre un solde positif pour la section de fonctionnement de 230 913.87 €

IV. Conclusion pour l'ensemble compte administratif du budget eau et assainissement 2018

Le résultat de clôture présente un solde positif de 305 811.48 €

La Capacité d'AutoFinancement représente l'excédent de l'exploitation utilisable pour financer les opérations d'investissement. C'est-à-dire la différence entre **les recettes et les dépenses réelles** (hors opérations d'ordre) d'exploitation.

L'écart entre le volume total des recettes d'exploitation et celui des dépenses d'exploitation constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un emprunt nouveau.

Pour 2018, la CAF se monte à 52 607.54 €

Il apparait donc que la situation financière du budget d'eau et d'assainissement est saine.

Nota : Les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés